BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale

Sous-direction de la gestion du personnel

Bureau du personnel officier

Arrêté du 7 septembre 2016 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR: INTJ1625129A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4138-2 (2°) et R.4138-30 à R.4138-33;

Vu la loi nº 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale;

Vu le décret nº 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu la convention en date du 5 août 2016,

Arrête:

Article 1er

Dans l'intérêt du service, la capitaine Bénédicte Gomes Da Cunha (NIGEND: 249504 - NLS: 8089892 - NID: 0233050034) est placée en situation d'affectation temporaire pour une durée de cinq ans, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020 inclus, en qualité de consultante juridique en contentieux statutaire auprès de la direction des libertés publiques et des affaires juridiques à Paris.

Article 2

L'intéressée exerce ses fonctions au ministère de l'intérieur, secrétariat général, direction des libertés publiques et des affaires juridiques, service du conseil juridique et du contentieux, bureau du contentieux statutaire et de la protection juridique des fonctionnaires, place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08.

Pendant la période définie à l'article 1^{er}, elle est administrée par le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale.

Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 septembre 2016.

Pour le ministre et par délégation : Le général de corps d'armée, directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale, H. RENAUD